



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Ville Durable

Tél. 04 94 36 84 27

villedurable@mairie-toulon.fr

Dossier suivi par Elise Rajau

Bilan de l'opération de stérilisation des œufs de goéland leucophée

Campagne 2022

I. Contexte/justification

En février 2020, la Ville de Toulon a effectué une demande de dérogation à l'interdiction de destructions d'œufs de goélands leucophée.

Cette demande découle des préoccupations grandissantes des administrés concernant l'importante présence du goéland leucophée en centre-ville, et des nuisances qu'il commet, notamment salissures liées aux déjections, bruit et agressivité en période d'élevage des poussins.

Afin de répondre à ces plaintes, la Mairie de Toulon souhaitait effectuer une campagne de stérilisation des œufs de goélands. Dû au contexte sanitaire, la campagne n'a pu être mise en place pour la première fois qu'en avril 2022.

II. Informations/préconisations

Afin de palier au développement de la population des goélands, notamment en centre-ville, la Mairie de Toulon a restreint l'accès à la nourriture en installant une partie de son réseau de ramassage des ordures sous la voie publique (poubelle enterrées). De même, le service propreté évacue le plus rapidement possible les déchets liés au marché.

Enfin, en cas de plainte pour nuisance liée au goéland, une communication, faite en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux est diffusée. Cette communication (**Annexe 1**) vise à rappeler le caractère protégé de l'espèce du goéland leucophée, adulte, poussin comme œufs mais également l'interdiction de nourrissage en vigueur (en vertu de l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental), et enfin d'informer sur les mesures d'éloignements non létales ou invasives, comme la pose de fil métallique ou d'effaroucheur.

Cette même communication a également été diffusée à tous les propriétaires ayant pris part à la campagne de stérilisation 2022. (**Annexe 2**)

IV. Evaluations de la mise en œuvre de la dérogation

La campagne 2022 étant la première campagne de stérilisation des œufs de goélands leucophée de la ville de Toulon, il est pour l'instant impossible de proposer un bilan comparatif sur 3 ans.

De plus, l'impact de la stérilisation sur le nombre de naissances et ainsi sur l'évolution de la population des goélands leucophée, de même que sur leur comportement (désertion des lieux traités) ne peut pas encore être mesuré faute de données suffisantes.

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Documentation « Goélands » - Ligue de Protection des Oiseaux
- Annexe 2 : Lettres de conclusion de campagne de stérilisation 2022
- Annexe 3 : Cartographie des signalements de nids de goélands
- Annexe 4 : Cartographie des lieux traités, campagne 2022
- Annexe 5 : Tableau de suivi de stérilisations
- Annexe 6 : Echanges avec la référente d'un lieu traité.



République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Mohamed MAHALI
Adjoint au Maire
Urbanisme/Défi Climatique
Droit des sols/Logement/Écologie Urbaine
Tél. 04 94 36 86 21
mmahali@mairie-toulon.fr

Toulon, le 24 MAI 2022

Madame Anne ALDEBERT
175 boulevard Grignan
83000 TOULON

Objet : Campagne de stérilisation des œufs de goélands leucophée 2022

Nos Réf : D2022-067

PJ : Fiche LPO

Madame,

Suite à votre demande, votre copropriété, 175 Boulevard Grignan, a fait partie de la campagne de stérilisation des œufs de goélands, proposée par la ville de Toulon en avril 2022. A ce titre, l'entreprise SACPA est intervenue, au nom de la ville, sur la toiture de votre bâtiment.

Afin de pérenniser cette action de réduction de la présence de goélands et des nuisances qu'elle suppose, je vous invite fortement à envisager l'aménagement de vos toits au moyen de dispositifs non invasifs type câbles de bordures ou la pose d'effaroucheurs en période de nidification (mars-avril). L'installation de filets reste à éviter dans la mesure du possible, de par leur dangerosité pour d'autres oiseaux nicheurs. Ainsi, je me permets de vous joindre les préconisations de la Ligue de Protection des Oiseaux à ce sujet.

Enfin, je vous rappelle que le goéland leucophée est une espèce protégée, dont les œufs, nids ou oisillons ne peuvent être déplacés sans autorisation préfectorale.

Vous remerciant pour la confiance que vous avez accordé à la ville de Toulon dans la réalisation de cette première campagne de stérilisation, je vous prie de croire, Madame, à ma sincère considération.

Mohamed MAHALI
Adjoint au Maire

Cartographie goélands



NIDS TRAITES



Coordonnées (latitude, longitude)	1er passage : entre le 01/04 et le 19/04										2e passage : entre le 01/05 et le 19/05										bilan			
	Nombre de nids vides	Contenu des nids						Nombre de nids non traités	Nombre de nids avec œufs	Nombre d'œufs traités	Nombre de nids non traités	Nombre de nids avec œufs	Nombre d'œufs traités	Nombre de nids non traités	Nombre total de nids construits (y compris nids vides)	Nombre total de couple nicheurs	Nombre maximal d'œufs (traités et non traités)	Nombre de jeunes à l'envol						
		Nombre d'œufs par nid		Nids avec œufs et poussins (œuf + poussin)		Nids avec poussins (nombre de poussins)																		
		1	2	3	1+1	2+1	1+2												1	2	3			
5.91436145 43.13512317	0	X	X						5	2	0	1				2	2	1	6		8	2		
5.93780578 43.10948681	0	X							2	1	0	0				0	0	0	1		1	2	SI	
5.91436145 43.13512317	0	X							2	1	0	0				5	2	0	3			7	SI	
5.97180557 43.11767128	0		X						1	3	0	0				2	1	0	2			5	SI	